

Version du document : 2.0

Applicable à partir du : 28.01.2025

## **CAMPAGNE "Récompenses Fidèles" DE LENDERMARKET LIMITED**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **1. INTRODUCTION**

Lendermarket offre une récompense de 0,25 % sur la valeur du compte aux investisseurs. Pour être éligible, vous devez vous inscrire pendant la période désignée et vous abstenir de retirer des fonds pendant la période sans retrait. Il n'est pas obligatoire d'augmenter la valeur du compte pour être éligible, mais cela est encouragé car cela peut augmenter la prime potentielle. Les augmentations de valeur du compte peuvent inclure des paiements de bonus ou des incitations de parrainage.

#### **2. PÉRIODES DE LA CAMPAGNE**

2.1. Période de la campagne : du 28 janvier 2025 à 00h01 GMT+1 au 27 avril 2025 à 23h59 GMT+1 (inclus).

2.2. Dates de calcul des bonus :

- 1er jour de calcul : 20 février 2025
- 2ème jour de calcul : 20 mars 2025
- 3ème jour de calcul : 20 avril 2025

2.3. Période sans retrait : du 28 janvier 2025 à 00h01 GMT+1 au 21 avril 2025 à 23h59 GMT+1 (inclus).

2.4. Jours de paiement des bonus :

- 1er jour de paiement : au plus tard le 27 février 2025
- 2ème jour de paiement : au plus tard le 27 mars 2025
- 3ème jour de paiement : au plus tard le 27 avril 2025

2.5. Période d'inscription à la campagne : du 27 janvier 2025 à 00h01 GMT+1 au 16 février 2025 à 23h59 GMT+1 (inclus).

#### **3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

3.1. L'utilisateur est éligible au bonus de la campagne si toutes les conditions suivantes sont remplies :

3.1.1. L'utilisateur s'est inscrit via le bouton d'inscription sur le tableau de bord de la plateforme Lendermarket pendant la période d'inscription.

3.1.2. L'utilisateur n'a retiré aucun fonds de son compte investisseur pendant la période sans retrait correspondante.

3.2. En participant à cette campagne, l'utilisateur accepte et s'engage légalement à respecter ces conditions générales.

#### **4. CALCUL DU BONUS DE CAMPAGNE**

4.1. Le bonus de la campagne est calculé automatiquement pour chaque utilisateur répondant aux critères d'éligibilité définis à l'article 3.1.

4.2. En tenant compte de l'article 3.1., le bonus de la campagne est calculé en fonction de la valeur du compte le jour du calcul :

4.3. Par exemple, un utilisateur avec une valeur de compte de 15 000 € (quinze mille euros) et n'ayant retiré aucun fonds pendant la période sans retrait, a droit à un bonus de 37,50 € (trente-sept euros et cinquante centimes).

4.4. L'utilisateur recevra le bonus de la campagne si toutes les conditions énoncées dans ces termes ont été remplies.

4.4.1. Si l'utilisateur retire des fonds de son compte investisseur pendant la période sans retrait, le bonus ne sera pas accordé conformément à la clause 3.1.2

4.5. Le bonus de la campagne est payé par Lendermarket et Creditstar, basé sur les calculs fournis par Lendermarket, qui agit comme intermédiaire et rémunère l'utilisateur au nom de l'origine des prêts en déposant des fonds électroniques équivalents sur le compte de l'utilisateur.

4.6. Les jours de paiement des bonus sont :

- 1er paiement : au plus tard le 27 février 2025
- 2ème paiement : au plus tard le 27 mars 2025
- 3ème paiement : au plus tard le 27 avril 2025

4.7. Ces termes n'altèrent ni ne limitent l'utilisation ou les conditions des campagnes de parrainage et des programmes de bonus d'affiliation.

4.8. L'investisseur peut recevoir un seul paiement de bonus par période de calcul.

## **5. FISCALITÉ**

5.1. L'utilisateur éligible est entièrement responsable du calcul et du paiement de toutes les taxes liées au bonus de campagne obtenu grâce à sa participation. Tous les bonus seront versés sans déduction ou retenue pour ou au titre d'un quelconque impôt, sauf si la loi l'exige.

## **6. RÉSILIATION ET MISE À JOUR DES CONDITIONS**

6.1. Lendermarket se réserve le droit de suspendre ou de résilier des comptes ou de refuser tout bonus de campagne en cas d'activité abusive, frauduleuse ou non conforme à ces termes ou à tout autre accord applicable.

6.2. Lendermarket peut suspendre ou mettre fin à la campagne ou à la participation d'un utilisateur à tout moment pour quelque raison que ce soit.

6.3. Lendermarket peut modifier ces termes ou mettre fin à la campagne à son entière discrétion.

6.4. Si Lendermarket estime qu'un utilisateur a créé un compte dans le but principal de collecter le bonus sans utiliser les services, l'utilisateur sera disqualifié de la campagne et ne recevra pas de récompense.

6.5. Lendermarket peut examiner les informations de paiement d'un utilisateur en cas de suspicion de violation des présentes conditions.

## **7. DIVERS**

7.1. Tout litige ou réclamation découlant de ces termes ou de leur objet sera régi par ces termes et les règles de la plateforme publiées au moment de la participation.

Pour toute question sur la participation à la campagne, veuillez envoyer un e-mail à [support@lendermarket.com](mailto:support@lendermarket.com).